

Référence: Règlement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) Produit: BactiScrub	Version 10 Date de dernière mise à jour: 12.12.22 PAGE 1 de 9
--	--	---

1. RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE:

1.1. Identificateur du produit: BactiScrub

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit: Savon antiseptique pour la peau saine, en base à Chlorhexidine à 4%

Enregistrement du produit dans le ministère de santé espagnol :

N° du Registre AEMPS: 828-DES

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant: VESISMIN S.L.U. C/Aribau, 230-240, 6^a planta, L-O – 08006 Barcelone (Espagne). vesismín@vesismín.com

Téléphone: +34 934 095 301

Fax: +34 933 396 628

1.4. Téléphone d'urgence: +34 934 095 301 (disponible pendant les heures de bureau)

N° Orfila (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

2. RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon Règlement CE n° 1272/2008 [CLP]

IRRITATION OCULAIRE. Catégorie 1 (H318)

AQUATIQUE AIGUË. Catégorie 1 (H400)

CHRONIQUE AQUATIQUE. Catégorie 2 (H411)

2.2. Éléments d'étiquetage : selon Règlement CE n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement: DANGER

Mentions de danger:

- Provoque des lésions oculaires graves (H318)
- Très toxique pour les organismes aquatiques (H400)
- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (H411)
- Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement (EUH 401)

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) Produit: BactiScrub	Version 10 Date de dernière mise à jour: 12.12.22 PAGE 2 de 9
--	--	---

Conseils de prudence:

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. (P305 + P351+P338)
- Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin (P337+P313)
- Éviter le rejet dans l'environnement (P273)
- Recueillir le produit répandu. (P391)
- Éliminer le contenu/récipient en conformité avec les réglementations locales (P501)

2.3. Autres dangers

Dans les conditions habituelles d'utilisation commerciale ou industrielle, il ne présente aucun risque pour la santé humaine ou environnementale.

PBT : Le produit n'est pas identifié comme substance PBT/vPvB.

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, en raison de leurs propriétés de perturbateur endocrinien, et elles n'ont pas non plus été identifiées comme ayant des propriétés de perturbateur endocrinien conformément aux critères établis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission et dans le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

3. RUBRIQUE 3. INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Substance/Mélange: Mélange

Composants dangereux:

Ingredients	N° CAS / N° Registro REACH	N° EC	Classification** 1272/2008	Conc. (%)
Gluconate de chlorhexidine*	18472-51-0 / 01-2119946568-22-XXXX	242-354-0	Eye Dam. 1: H318 Aquatic Acute 1: H400	4%
Eau et autres excipients	-	-		Csp. 100% (Eau > 80%)

* Nom EU : acide D-gluconique, composé avec N,N"-bis(4-chlorophényl)-3,12-diimino-2,4,11,13-tetraazatetradecanodiamidine (2:1)

** Le texte complet des phrases H indiquées dans cette Section sont décrites sous la Section 16.

4. RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Mesures de premiers secours:

Ingestion: (*) Rincer la bouche et requérir immédiatement une aide médicale.

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) Produit: BactiScrub	Version 10 Date de dernière mise à jour: 12.12.22 PAGE 3 de 9
--	--	---

Si le patient est conscient, lui donner de l'eau à boire.

Inhalation: Déplacer la victime dans une atmosphère non contaminée. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. Laisser la victime au repos et consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Laver à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un ophtalmologiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut causer irritation oculaire

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement médical : Traitement symptomatique.

Contact avec la peau: Ne provoque pas d'irritation importante ou bien prolongée par contact avec la peau. Ne provoque pas des effets secondaires systématiques avec le contact ou l'absorption à travers la peau.

Éviter le contact avec les deux, oreille moyenne (risque de perforation du tympan si le produit arrive en grandes quantités dans le conduit externe avec possibilité de surdité neurosensorielle) et méninges.

5. RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction adéquats: Eau pulvérisée, CO₂, poudre chimique sèche, et mousse. Retirer les containers du feu ou les refroidir avec de l'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques extraordinaires d'incendie/explosion: Si le produit est surchauffé, il peut décomposer et former des vapeurs toxiques, incluant des oxydes de carbone et d'azote, et des composants contenant du chlore.

Mesures spéciales: Réunir l'eau utilisée contre les incendies pour son élimination postérieure. L'élimination doit être effectuée conformément à la législation, autonome ou nationale. Contenir l'effluent et l'empêcher de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Contenir les marchandises et les matériaux utilisés dans la lutte contre les incendies.

5.3. Conseil aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel de lutte contre l'incendie: Vêtements de protection intégrale et un appareil respiratoire (équipement autonome de respiration).

6. RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles: En cas de rejets industriels du liquide, assurer la

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) Produit: BactiScrub	Version 10 Date de dernière mise à jour: 12.12.22 PAGE 4 de 9
--	--	---

protection personnelle (voir la section 8). Le personnel non autorisé doit rester écarté de la zone du versement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Retirer le produit avec un matériau absorbant (sable, terre ou autre matériel absorbant adéquat). Les rassembler dans un conteneur en plastique pour l'élimination dans les endroits appropriés. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale autonome ou nationale. Ventiler la zone et nettoyer une fois terminée la collecte des déversements.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthode de nettoyage: Ne pas déboucher dans les égouts ou dans l'environnement. Retirer le produit avec un matériau absorbant (sciure de bois, la tourbe ou liant chimique). Entreposer le produit dans des récipients pouvant être fermés. Nettoyer le sol et tous les objets avec ce matériau, à l'aide d'un chiffon humide. Recueillir également les produits de nettoyage et les déposer dans des conteneurs qui peuvent être verrouillés. Ventiler la zone et nettoyer une fois terminée la collecte des déversements.

6.4. Référence à d'autres sections : Pour les équipements de protection personnelle recommandés, voir section 8. Pour des considérations d'élimination, voir section 13. Se référer aux sections 8, 12 et 13 de la Fiche de Données de Sécurité.

7. RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation: Prendre des mesures nécessaires pour éviter les éclaboussures dans les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage: Les conteneurs doivent être stockés en polyéthylène de haute densité ou en PET. Tenir loin de la lumière du soleil et d'autres sources de chaleur ou d'ignition. Maintenir le récipient bien fermé et le conserver dans un endroit frais, bien aéré. Conserver uniquement dans son contenant original. N'entreposez pas à des températures supérieures 25 °C. Éviter la congélation.

7.3. Usage final spécifié : Identifié dans la section 1.2.

8. RUBRIQUE 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Non applicable.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (travailleurs):

Identification	Courte exposition		Longue exposition	
	Sistémique	Locale	Sistémique	Locale

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) Produit: BactiScrub	Version 10 Date de dernière mise à jour: 12.12.22 PAGE 5 de 9
--	--	---

Digluconate de chlorhexidine	Orale	Non pertinent	Non pertinent	Non pertinent	Non pertinent
	Cutané	Non pertinent	Non pertinent	5 mg/kg	Non pertinent
	Inhalation	Non pertinent	Non pertinent	0,42 mg/m ³	Non pertinent

Niveau dérivé sans effet (DNEL) selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (population):

Identification		Courte exposition		Longue exposition	
		Sistémique	Locale	Sistémique	Locale
Digluconate de chlorhexidine	Orale	2 mg/kg	Non pertinent	0,03 mg/kg	Non pertinent
	Cutané	5 mg/kg	Non pertinent	3 mg/kg	Non pertinent
	Inhalation	Non pertinent	Non pertinent	0,1 mg/m ³	Non pertinent

Concentration prévisible sans effet (PNEC) conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Identification				
Digluconate de chlorhexidine	STP	0,25 mg/L	Eau douce	0,002 mg/L
	Sol	5,26 mg/kg	Eau salée	0,0002 mg/L
	Intermittent	0,002 mg/L	Sédiment (eau douce)	0,433 mg/kg
	Orale	Non pertinent	Sédiment (eau salée)	0,0433 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène: Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Contrôle de l'exposition: Eviter les déversements, contact avec les yeux et de l'ingestion.

Équipement de protection individuelle: Produit destiné à son utilisation sur la peau. En cas d'utilisation professionnelle du liquide, la nécessité d'équipement de protection personnelle doit se baser sur le risque dans le lieu de travail pour l'utilisation particulière. Éviter le contact les yeux, au moyen de lunettes de sécurité PPE en accord avec les normes Européennes (EN). Consulter les fabricants pour les temps.

9. RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect (état physique)	: Gel liquide
Couleur	: transparent rose
Odeur	: caractéristique
Point de fusion/congélation	: pas disponible
Point d'ébullition	: pas disponible
Inflammabilité	: Non inflammable
Limite supérieure et inférieure d'explosivité	: Pas disponible
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Pas disponible
pH (100% dans l'eau) *	: 4.5 – 6.5 (20 °C)
Viscosité	: Pas disponible
Solubilité aqueuse	: 100% soluble (20 °C)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Densité	: 0,80 – 1,20 g/cc (20°C)
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

Référence: Règlement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) Produit: BactiScrub	Version 10 Date de dernière mise à jour: 12.12.22 PAGE 6 de 9
--	--	---

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Non applicable

10. RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Maintenir à l'écart de la chaleur et de la lumière du soleil. Maintenir à l'écart des flammes et des sources d'ignition. Tenir à l'écart des agents oxydants.

10.2. Stabilité chimique

Stable sous les conditions normales de stockage et de manipulation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne présente pas.

10.4. Conditions à éviter

Non applicable.

10.5. Matières incompatibles

Matériels à éviter: Étant donné le caractère cationique des sels de Chlorhexidine, celles-ci sont chimiquement incompatibles avec des composés anioniques. Maintenir éloigné des sulfates, borates, des bicarbonates, des chlorures.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion ou décomposition thermique diffuse des fumées toxiques.

11. RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'a pas été testé toxicologiquement. Sur la base des effets connus des ingrédients, le produit est classé quant à ses effets pour la santé humaine comme il suit.

Toxicité aiguë. Non classé comme nocif par ingestion, en contact avec la peau ou inhalation.

Données sur les substances

Digluconate de chlorhexidine	
LD50 (rata), orale	2270 mg/kg
LD50 cutanée	Non pertinent
LC50, inhalation	Non pertinent

Corrosion/Irritation : Non classifié comme corrosif ou irritant

Sensibilisation: On n'a pas identifié des ingrédients avec des propriétés sensibilisantes.

Toxicité à doses répétées: l'exposition répétée sur la peau peut causer dermatite de contact

Pouvoir cancérogène/mutagénicité/toxicité pour la reproduction : pas

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) Produit: BactiScrub	Version 10 Date de dernière mise à jour: 12.12.22 PAGE 7 de 9
--	--	---

d'information disponible.

11.2. Informations sur les dangers

11.2.1. Propriétés d'altération endocrine

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12. RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité:

Contient une substance (digluconate de chlorhexidine) qui peut être toxique pour les organismes aquatiques, mais à la concentration à laquelle elle se trouve dans le mélange, elle n'est pas considérée toxique.

Digluconate de clorhexidine (IAT – concentré):

Toxique pour les poissons, les daphnies et les algues. LC50 (poisson, 48h) = 13,4 mg/l. EC50 (Daphnie magna, 48h) = 0.087 mg/l. EC50 (Algues, 72h): 0,081 mg/l

Données sur les substances

Digluconate de chlorhexidine	
CL50, 96h (Brachydanio rerio)	2,08 mg/L
CE50, 48h (Daphnia magna)	0,087 mg/L
CE50, 72h (Scenedesmus subspicatus)	0,081 mg/L

12.2. Persistance/dégradabilité:

le produit contient une substance (digluconate de chlorhexidine) qui n'est pas rapidement biodégradable.

12.3. Bioaccumulation: pas d'information disponible

12.4. Mobilité: pas d'information disponible

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPVP : information non disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne sur les organismes non cibles, car elle ne répond pas aux critères établis dans la section B du règlement (UE) n° 2017/2100.

12.7. Autres effets néfastes

non disponible

13. RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATION RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement de résidus :

En cas d'utilisation industrielle à une grande échelle, le liquide doit être éliminé par incinération. Ne pas verser dans des rivières ou des drainages. L'élimination doit être effectuée en accord avec les règlements nationaux et locaux.

Dans l'industrie, les résidus chimiques sont éliminés comme résidu spécial, et son élimination est régiee selon réglementation européenne. On recommande de contacter avec les autorités et les entreprises de gestion d'élimination de résidus.

Les conditions européennes générales se trouvent dans la Directive 2008/98/CE

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) Produit: BactiScrub	Version 10 Date de dernière mise à jour: 12.12.22 PAGE 8 de 9
--	--	---

relative aux déchets.

14. RUBRIQUE 14. TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro ID

3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Substance dangereuse pour l'environnement, n.e.p. (contient Digluconate de Chlorhexidine)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

14.5. Dangers pour l'environnement

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

Pour le transport routier (ADR), la disposition spéciale 375 est utilisée (ces matières, lorsqu'elles sont transportées dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage intérieur ou individuel de 5 litres ou moins pour les liquides ou de 5 kg ou moins pour les solides, ne sont pas soumises à toute autre disposition de l'ADR).

Pour le transport maritime (OMI), la disposition spéciale 2.10.2.7 est également utilisée pour les conteneurs de jusqu'à 5 litres.

Pour le transport aérien (IATA), la disposition A197 est utilisée pour la même raison.

15. RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

La présente fiche de données de sécurité est en accord avec le Règlement (CE) n° 1907/2006, 453/2010, 830/2015 et 878/2020.

Législation européenne: Règlement (CE) n° 1272/2008

15.2. Évaluation de la sécurité chimique : ne requiert pas.

L'information pour la sécurité et la santé portée sur l'étiquette de ce produit est en accord avec la réglementation de l'Union Européenne.

16. RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) Produit: BactiScrub	Version 10 Date de dernière mise à jour: 12.12.22 PAGE 9 de 9
--	--	---

Autre information : Le texte indiqué montre les modifications depuis la dernière révision.

Texte complet des indications de danger auxquelles se réfèrent les sections 2 et

3 : H318 : Provoque des lésions oculaires graves
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils relatifs à la formation :

Le produit doit être manipulé par personnel spécialisé, en suivant les indications du fabricant.

Les modifications depuis la dernière version se réfèrent à l'adéquation du format et contenu du Règlement 453/2010.

Classification du mélange selon Règlement CE 1272/2008.

Vesimin S.L. donne ces informations de bonne foi. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'établissement de la fiche. Ce document n'est qu'un guide de bonne manipulation du produit par un opérateur correctement formé. Il ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Vesimin S.L. ne fournit aucune déclaration ou garantie, exprimée ou implicite, incluant sans limitations aucune garantie marchande, aucune adéquation à un usage spécifique des informations sus nommées ou du produit auquel elles se rapportent. En conséquence, Vesimin S.L. ne sera tenue pour responsable de dommages résultants de l'utilisation ou de la confiance en ces informations.